



Délibération n° 09 / 2019

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

14 MARS 2019

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, M. Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN)

Absents non excusés :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser la création d'un poste de Gardien Brigadier de Police pour renforcer les effectifs du service de la police municipale.

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE	Dont TNC
DGS	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	
Rédacteur	B	3	
Technicien principal 1ère classe	B	1	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	
Animateur	B	1	
Animateur principal 1ère classe	B	1	

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 09/2019**

**Objet : Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation**

Adjoint administratif	C	7	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	
Adjoint technique	C	12	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	18	3
Adjoint technique principal 1ère classe		1	
Agent de maîtrise principal	C	3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	3	3
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1	1
Adjoint d'animation	C	4	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	1
Brigadier-chef principal	C	4	
Gardien Brigadier de police	C	2	
		<b>74</b>	<b>15</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs modifié ainsi présenté ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 4 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN